

**Assemblée d'automne « Ville adaptée au 3e âge : souhait ou réalité ? »**  
**Le 16 novembre 2018, à Sion**

## **Voies vers une politique des aînés visionnaire des points de vue de la recherche et de la pratique**

### **Thématiques et thèses pour l'atelier de 12h15-13h15**

Nous souhaitons dans cet atelier vous présenter quelques thèses et pistes de développement – importantes à nos yeux – et en discuter avec vous. Lesquelles vous intéressent en particulier ?

Direction de l'atelier :

Rita Gisler

Directrice du Réseau suisse des villes-amies des aînés, Berne

[www.altersfreundlich.net](http://www.altersfreundlich.net)

[www.ritagisler.ch](http://www.ritagisler.ch)

Jürgen StremLOW, professeur

Directeur de l'institut « Institut Sozialmanagement, Sozialpolitik und Prävention », Haute école de Lucerne – Travail sociale, [www.hslu.ch](http://www.hslu.ch)

Etude [«Gestaltung der Alterspolitik, Beteiligung und Partizipation in ausgewählten Schweizer Städten und Gemeinden»](#)

### **Thématique 1 : Importance de la politique de la vieillesse dans l'agenda politique**

**Thèse** : Seuls quelques rares cantons ont adopté des prescriptions que les communes doivent appliquer dans leur conception de la politique de la vieillesse. De leur côté, la plupart des communes n'ont jamais édicté aucune disposition législative à ce sujet. La politique de la vieillesse devrait bénéficier d'une place prioritaire dans l'agenda politique de toute collectivité publique.

**Piste de développement** : L'exécutif concerné doit développer une vision stratégique et une volonté politique pour intervenir dans une perspective d'avenir et de manière responsable dans ce domaine politique « bénévole ».

**Discussion** : Comment y arriver ?

## **Thématique 2 : Orientation de la politique de la vieillesse – Guide de l’OMS**

**Thèse** : La politique de la vieillesse va bien au-delà du simple fait d’assurer la prise en charge et l’assistance médicale des aînés.

**Piste de développement** : La Feuille de route des dispositifs fondamentaux des villes-amies des aînés, adoptée par l’OMS, énonce huit domaines d’action qui forment un cadre adéquat couvrant aussi bien la simple assistance que la prise en charge complète des personnes âgées. Il vaut la peine de se confronter à ce référentiel d’auto-évaluation.

Les huit domaines d’action sont :

1. Logement
2. Transports
3. Espaces extérieurs et bâtiments
4. Services de soutien communautaires et de santé
5. Communication et renseignements
6. Participation citoyenne et emploi
7. Participation sociale
8. Respect et inclusion sociale.

**Discussion** : Où se situe, selon vous, le besoin d’agir ?

## **Thématique 3 : Outils pour la conception concrète de la politique de la vieillesse**

**Thèse** : Par rapport à l’importance croissante que prend la politique de la vieillesse dans notre société, ce domaine politique reste à ce stade encore peu réglementé et rarement traité de manière systématique. Chaque commune conçoit généralement sa politique de la vieillesse sur la base de ses propres conditions-cadres, au gré des circonstances et des préférences des parties impliquées.

**Piste de développement** : Il existe déjà aujourd’hui diverses méthodes et instruments qui peuvent servir d’appui au développement de mesures en politique des aînés. Leur application permet de sensibiliser les responsables politiques à ce thème de plus en plus important. L’élaboration de directives et de plans de mise en œuvre peut se baser sur les connaissances actuelles. Quels outils connaissez-vous ? Lesquels souhaiteriez-vous découvrir ?

- Sondages auprès de la population ; questionnaire de la SSG « Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ? »
- Processus de participation
- Vérification des logements
- Examens des quartiers
- Analyses pour des partenaires de coopération possibles

**Discussion** : Quels outils vous seraient utiles ?

## **Thématique 4 : Diversité des acteurs et assistance**

**Thèse :** Les soins et la prise en charge des personnes âgées sont influencés et assurés par une multitude d'acteurs. Il s'agit notamment de prestataires tels que les homes de soin, les services Spitex et les institutions sociales, mais aussi les personnes âgées elles-mêmes et leurs proches ainsi que les bénévoles. Tous ces acteurs travaillent souvent sans coordination ni concertation.

**Piste de développement :** Il n'est pas nécessaire que la ville/commune soit elle-même active dans tous les domaines. Il est toutefois important qu'elle assure un rôle de réseautage et de coordination et qu'elle soutienne des projets et des initiatives en offrant des conditions-cadres adéquates.

### **Discussion :**

- En quoi consistent des conditions-cadres adéquates ?
- Comment réussir à réseauter et à coordonner ?

## **Thématique 5 : Participation des aînés à la conception de la politique de la vieillesse**

Avec la génération des baby-boomers (année de naissance entre 1946 et 1965), c'est toute une nouvelle population d'aînés qui arrivent à l'âge de la retraite : en général bien formés, ils sont mobiles et actifs. Ils exigent des solutions inédites pour leurs troisième et quatrième âges.

**Thèse :** La population des aînés sait elle-même très bien quelles formes de soins et d'assistance lui conviennent le mieux.

**Piste de développement :** Il est donc utile d'associer activement les personnes âgées aux débats politiques et de leur garantir une forme adéquate de participation.

### **Discussion :**

- Quelles formes de participation connaissez-vous ?
- Quelles sont les conditions-cadre propres à favoriser la participation et à imposer l'association des aînés à la conception de la politique de la vieillesse ?